
Concours d'entrée

Rapport Jury 2025

Géographie



INTITULÉ DE L’ÉPREUVE :

Composition de géographie

- **SÉRIE : Lettres et Arts, Langues Vivantes et Sciences Humaines**
- **Épreuve écrite**

Sujet : « L'eau, une ressource à ménager »

« L'eau, une ressource à ménager ». Le sujet était accompagné d'un fond de carte du monde au format A4 portrait comportant les limites des États et le tracé des grands fleuves.

Le jury comprenait 53 membres pour évaluer 3738 copies. Le sujet n'a pas dérouté les candidates et candidats car il y a eu seulement 9 copies blanches. La moyenne de l'épreuve de géographie s'établit à 10,04 avec un écart-type de 3,48. Les notes s'échelonnent de 0 à 20. Les notes supérieures ou égales à 14 comptent pour 16,7 %. 53,9 % des candidates et candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10.

Le jury a eu, cette année encore, le plaisir d'évaluer un ensemble de copies de très grande qualité, dont 65 ont été notées 18 ou plus. Ces travaux se distinguent par la rigueur dans la restitution des connaissances, la richesse et la pertinence des exemples mobilisés, la profondeur des analyses géographiques proposées, ainsi que par l'appui sur des productions graphiques soignées et pertinentes. Le jury tient à féliciter les candidates et candidats qui, bien que non spécialistes ou encore en début de formation disciplinaire, ont su témoigner d'une bonne maîtrise des concepts et méthodes de la géographie, ainsi que d'un savoir solide, précis et dûment référencé sur la question de l'eau dans le monde. Dans les meilleures copies, les exemples mobilisés sont très détaillés et bien maîtrisés (localisation précise, données chiffrées, récit géographique), témoignant d'une solide culture disciplinaire. Toutefois, leur articulation avec l'argumentation reste parfois insuffisante : certains exemples, bien que riches, ne contribuent pas pleinement à faire progresser la démonstration.

La formulation du sujet

La formulation du sujet a sans doute surpris plus d'un candidat. En la choisissant, le jury souhaitait obliger les candidates et candidats à bien problématiser. Le jury s'étonne cette année d'une faiblesse concernant un moment pourtant central de toute dissertation : la définition des termes du sujet. Les termes du sujet ne sont pas toujours définis dans l'introduction, quand ils ne sont pas purement et simplement ignorés ou remplacés par d'autres. De nombreux candidats et candidates traitent ainsi « l'eau, une ressource convoitée/sous tensions ». Cette dérive provient sans doute du fait que trop de candidates et candidats semblent chercher à placer coûte que coûte l'ensemble de leurs connaissances, parfois au détriment de la clarté de la démonstration ou de la pertinence du propos.

Beaucoup trop de candidats et candidates ont tout simplement omis de s'interroger sur le terme de ressource. Il leur a semblé suffisant de dire que l'eau est vitale pour l'humain ou bien encore qu'il s'agit d'un « bien commun ».

Le terme ménager a certes retenu davantage l'attention mais bien peu nombreuses sont les copies qui en ont décortiqué le sens. Pire encore, plusieurs candidats et candidates ont fait de graves contresens.

Il est sans doute normal que la référence à Roger Brunet *La France, un territoire à ménager* (1994) n'ait pas été vue par la plupart des candidates et candidats. Cette référence est peut-être un peu trop ancienne pour des étudiants à bac+2 en 2025. Mais l'article de Sylvain Rode sur la Loire dans *Cybergeo* en 2010 *De l'aménagement au ménagement des cours d'eau* aurait dû retenir l'attention, sans parler du programme officiel de la classe de 5^e (BOEN n°31 du 30 juillet 2020) qui demande dans le thème 2 de géographie de traiter de « L'énergie, l'eau : des ressources à ménager et à mieux utiliser ».

« Ménager » a ainsi donné lieu à de nombreux contresens : le terme a parfois été confondu avec celui d'aménagement, ou bien pris, sans doute en raison des « travaux ménagers », comme synonyme de « nettoyer, assainir », quand il ne renvoyait pas directement aux ménages (foyers). Peu de candidates et candidats ont perçu le jeu de mots à ménager / aménagé qui posait la tension entre la nécessaire protection/préservation de l'eau comme milieu et les non moins nécessaires aménagements pour rendre l'eau disponible pour les activités humaines, c'est-à-dire faire de l'eau une ressource.

Si le terme ménager pouvait surprendre, en revanche, celui de ressource était au cœur de la question de l'eau et figure parmi les concepts clés de l'analyse géographique depuis l'origine de la discipline. Le jury a relevé avec plaisir que certains et certaines avaient lu et mis à profit la synthèse rédigée par J.-B. Bouron et Y.-F. Le Lay pour Géoconfluences (notamment le paragraphe conclusif).

La lettre de cadrage avait très clairement centré le sujet sur l'eau douce, mais on peut regretter que l'eau douce ait été trop souvent confondue par les candidates et candidats avec l'eau potable. La notion de « *nexus eau-énergie-alimentation* », quand elle est utilisée, est rarement définie.

La problématique

Le sujet met en tension aménagement et préservation, notions qui sont au cœur de la question de l'eau. L'ajout du mot « ressource » circonscrit un peu le sujet en imposant une perspective. Ce terme désigne la mise en valeur d'un capital, ici naturel, exploité par une société donnée à un moment donné dans le but de créer des richesses. Le sujet ne saurait surprendre les candidats et candidates puisque la lettre de cadrage faisait précisément référence à la notion de ressource et invitait à la questionner. L'intérêt du sujet repose sur la nécessité pour le candidat ou la candidate de devoir articuler la préservation et les aménagements, à toutes les échelles, et sur la grande latitude laissée au candidat ou à la candidate pour construire une

vraie réflexion personnelle et géographique, dont la qualité a permis au jury de départager les copies.

Les candidates et candidats devaient s'interroger sur les possibilités, très différentes selon les lieux, les époques, les contextes socio-politico-économiques, de concilier l'eau ressource, c'est-à-dire les barrages, les canaux d'irrigation, etc. avec la préservation des milieux aquatiques.

La ressource suppose un aménagement : « Un élément naturel comme l'eau n'accède au statut de ressource qu'à partir du moment où une société a l'idée de l'utiliser pour ses besoins. L'eau comme ressource est donc le résultat du processus sociétal, qui consiste à lui trouver une place dans un ensemble d'actions humaines finalisées. » J.-P. Haghe (*in L'eau à découvert*, Agathe Euzen, Catherine Jeandel et Rémy Mosseri, dir., CNRS Editions, 2015).

Il y a donc un équilibre à trouver entre aménager et à ménager. Mais les enjeux se posent différemment dans les pays anciennement industrialisés où les aménagements sont déjà anciens, qui héritent des pollutions anciennes contre lesquelles ils doivent lutter avec la restauration écologique (renaturation) et, à l'opposé, des pays qui sont extrêmement pauvres, où l'urgence finalement n'est pas tellement de ménager la ressource mais de l'aménager. Les normes européennes obligent les sociétés à rendre l'eau à son milieu naturel dans des caractéristiques le plus proche de ce qu'elles étaient à l'origine du cycle. L'assainissement des eaux usées est une procédure de plus en plus complexe et coûteuse en investissements, lesquels se répercutent dans le prix à payer par le consommateur. Mais quand, dans les pays pauvres, les gens n'ont pas accès à l'eau, l'assainissement, nécessaire au ménagement de l'eau comme milieu, peut ne pas paraître la priorité. L'urgence est-elle de protéger une zone humide ou de lutter contre les maladies liées à l'eau ? Entre ces deux extrêmes, on trouve les pays émergents comme la Chine où cette tension est maximale entre la volonté du développement et les problèmes environnementaux. Le changement climatique va aggraver la tension entre aménagement et ménagement. Nous sommes à la croisée des chemins. Faut-il maximiser maintenant les infrastructures et les aménagements pour faire face au changement climatique ou penser au contraire que plus les environnements sont sains, et donc plus on a ménagé la ressource, plus on sera en mesure de résister aux changements climatiques ?

Le jury déplore que trop de copies confondent démonstration scientifique et discours moralisateur. Les propos injonctifs comme « il faut ménager l'eau », « l'eau doit être ménagée », sans que les raisons d'une telle affirmation soient explicitées et démontrées de façon scientifique, n'ont pas leur place dans une dissertation de géographie. La formulation injonctive « à ménager » du sujet a bien souvent été prise au pied de la lettre alors qu'il convenait justement d'en faire une analyse critique. L'idée qu'en réalité de nombreux acteurs ne ménagent pas l'eau et ne souhaitent pas le faire, ou que le ménagement de l'eau peut conduire à des conséquences négatives (inégalités) est assez peu présente dans la plupart des copies. Les expressions comme « mauvais usage », « mal utilisée », « usage malsain », très présentes dans les 3^e parties qui tournent souvent autour des « solutions » pour ménager la ressource ont une connotation morale mais pas de valeur scientifique. Elles introduisent seulement le jugement de valeur du candidat ou de la candidate, correspondant aux injonctions et discours moralisateurs ambients sur la gestion des ressources. De même, l'idée d'un passé idéalisé où la ressource en eau aurait été utilisée de façon responsable,

« traditionnelle », opposée à l'usage actuel irresponsable et non durable, n'est pas recevable sans discussion.

Le plan

D'une manière générale, le jury constate que la méthode de la dissertation est bien maîtrisée dans la plupart des copies, mais qu'un travail reste souvent nécessaire pour en renforcer l'aspect démonstratif, notamment par une mobilisation plus systématique de données chiffrées et de quantifications.

La plupart des copies se sont appuyées sur le plan suivant :

- I- L'inégale répartition de l'eau sur la Terre, dans le contexte de l'Anthropocène et d'une pression démographique accrue...
- II- ...Entraîne des pressions et des menaces diverses sur la ressource...
- III- ...Qu'il convient de ménager selon plusieurs modalités.

Les plans par échelle (I- mondiale II- régionale III- locale) n'ont pas démontré un raisonnement d'une grande pertinence. De même, la plupart des tentatives de typologie, bien que louables, ont été peu réussies, se résumant souvent à une suite d'exemples locaux.

Afin que les candidates et candidats se persuadent bien que les correctrices et correcteurs n'attendent pas un plan prédéfini mais apprécient la qualité d'une démonstration, nous présentons les plans de deux copies ayant obtenu la note de 20.

Exemple 1 :

I) Dans le contexte de l'Anthropocène et des changements globaux, ménager l'eau apparaît comme un enjeu face aux différentes pressions qu'elle subit

- pression quantitative, menace sur la disponibilité de la ressource
- pressions qualitatives sur la ressource
- des pressions qui ont des conséquences sur les écosystèmes aquatiques : l'eau à ménager comme milieu

II) Des débats concernant les modalités de cette transition vers le ménagement



- dépendance au sentier (*path dependence*) vs transition écologique
- atténuation et adaptation des usages
- des aménagements pour ménager la ressource

III) La transition vers une gestion intégrée s'efforce d'assurer la pérennité de tous les usages

- échelle régionale : la gestion intégrée des bassins versants
- promouvoir les services écosystémiques
- ménager l'eau pour elle-même : reconnaître les droits de l'eau

Cette copie était habilement servie par un schéma de la région de Phoenix/Tucson (Etats-Unis), dont la légende riche et parfaitement organisée témoigne d'une compréhension globale du sujet (usages de l'eau / aménagements destinés à ménager la ressource / inscription dans une démarche de transition écologique)

Exemple 2 :

I- Approche utilitariste de l'Homme quant à l'eau, qui ménage la ressource pour pouvoir mieux l'exploiter.

- a) traitement de l'eau : enjeu essentiel de ménagement de l'eau (dans le sens de « nettoyer » l'eau)
- b) Conflits d'acteurs sur la vision, les moyens, la façon de ménager l'eau.
- c) Une urgence au ménagement : catalyseur stimulant l'enrichissement de certains acteurs

II- Pouvoir des politiques d'aménagements quant au ménagement de l'eau : aménager pour ménager.

- a) Conséquences des politiques d'aménagements qui ne prennent pas en compte le ménagement de l'eau
- b) Nouvelle approche de l'eau nécessaire : des politiques d'aménagements qui « répareraient » les précédentes.
- c) Appréhension de la ressource-eau modifiée : faire du ménagement de l'eau l'objectif des politiques d'aménagements.

III- Une nouvelle approche liée aux changements globaux qui vise à ménager la ressource de manière durable.

- a) Vulnérabilité des sociétés : nécessité d'un ménagement

- b) Posture vis à vis de l'environnement à modifier
- c) Un stress hydrique catalyseur de nouvelles approches : modernisation des pratiques de façon durable

Les exemples

La plupart des copies se sont concentrées sur des exemples canoniques : fleuve Colorado, gestion de l'eau à Jakarta, à Lima, disparition de la mer d'Aral, conflit d'aménagement des méga-bassines du Poitou-Charentes, Berlin comme ville éponge, dessalement de l'eau de mer en Espagne, en Israël ou aux EAU/au Qatar/en Arabie Saoudite, « Jour Zéro » au Cap, privatisation de l'eau en Bolivie et au Chili, gestion de l'eau en Catalogne, gestion de l'eau dans la vallée du Nil, dans la vallée du Mékong avec la Mekong River Commission (MRC), barrages des Trois Gorges, d'Assouan, de la Renaissance, Hoover, usage des rives du lac d'Annecy, révolution verte en Inde, muraille verte du Sahel.

Lorsqu'ils étaient bien décrits et utilisés, ces exemples permettaient effectivement de mener la réflexion. Mais il est regrettable que certains candidats ou candidates « raisonnent par l'exemple » au lieu d'utiliser l'exemple pour venir appuyer un raisonnement. Leur copie se transforme peu à peu en une suite d'exemples, parfois bien expliqués, mais dénués de tout lien entre eux. La correctrice ou le correcteur a la désagréable impression que la candidate ou le candidat récite un cours, passant d'un exemple à un autre sans une réflexion issue de l'exemple précédent.

Le jury a apprécié dans les meilleures copies le recours à des exemples plus originaux comme la tarification sociale de l'eau à Gdansk en Pologne, la gestion de l'eau du fleuve Chikugo au Japon du XIX^e siècle à aujourd'hui, le mauvais réseau d'adduction de la ville de Pernik (Bulgarie), la disparition du lac Tchad à partir des travaux critiques de Géraud Magrin et la cartographie participative menée par Hindou Oumarou Ibrahim autour du lac pour recenser les points d'eau pour limiter les conflits d'usage et mieux gérer la ressource, ou bien encore les paradoxes de la restauration d'une rivière asséchée comme la Santa Cruz étudiés par Claire Néel, Anne-Lise Boyer et François-Michel Le Tourneau.

S'il ne faut pas que la copie tourne à un catalogue bibliographique, il est de bon aloi que les candidates et candidats se montrent capables de citer précisément les travaux qui sous-tendent leur analyse.

Les illustrations

Le jury regrette la présentation plus fréquente que par le passé de croquis dépourvus d'échelle, de titre ou d'orientation, accompagnés de légendes non hiérarchisées et réalisés avec un

soin insuffisant, en particulier en raison de l'absence manifeste du matériel usuel du dessinateur (règle, crayons de couleurs, feutres). Le passage en contrôle continu du tronc commun de l'enseignement d'Histoire-Géographie au lycée explique peut-être que la méthode de l'exercice du croquis et les règles de sémiologie soient moins bien maîtrisées. Nous en appelons aux préparateurs pour que leurs élèves acquièrent bien les bases de ce langage graphique si essentiel pour notre discipline.

Au-delà de la qualité de l'expression graphique, il nous faut également insister sur la nécessité d'un lien fort entre les croquis et le développement. Le croquis ou la carte ne doivent jamais être seulement une illustration gratuite à laquelle on renvoie par un *confer* entre parenthèses mais bien un élément clé, commenté pour appuyer une démonstration. Le croquis ou la carte doivent être le plus possible originaux et les croquis d'ouvrages ne doivent pas être appris par cœur et plaqués sans adaptation au sujet. Il est vivement recommandé de mobiliser explicitement les termes du sujet dans une légende construite et problématisée. Ceci dit, nous rappelons que l'illustration, si elle est souhaitable, n'est pas obligatoire et ne fait pas l'objet d'une évaluation à part.

Les aspects formels

Il nous faut pour finir faire quelques remarques sur le plan formel. Le jury déplore dans de trop nombreuses copies des incorrections syntaxiques et orthographiques, y compris sur des mots clefs du thème : « hydrolique » au lieu d'hydraulique, « irrigation » au lieu d'irrigation, « innondation » au lieu d'inondation, « aquiphère » et « fréatique », au lieu d'aquifère et phréatique. Les correctrices et correcteurs souhaitent attirer l'attention des futurs candidats et futures candidates sur deux erreurs récurrentes. L'anglicisme né du verbe « due to » conduit certains à employer la locution « dû à » pour dire « en raison de, à cause de ». La locution « dû à », ne s'emploie jamais en début de phrase et uniquement dans le cas où elle est suivie d'un complément de cause.

Quand il désigne le gouvernement d'un pays, le mot État doit porter une majuscule, pour ne pas être confondu avec le mot état.

Enfin, comme tous les récents rapports l'ont déjà souligné : les copies rédigées sans saut de ligne sont pénibles à lire. Les candidats et candidates doivent avoir en tête que leur copie sera scannée et lue sur écran : aérer le texte et utiliser une encre foncée et des couleurs franches sur les croquis sont des obligations.

INTITULÉ DE L’ÉPREUVE :

Commentaire de carte géographique

- **SÉRIE : Sciences Humaines**
- **Épreuve écrite**

Sujet : Extrait au 1/25 000 du SCAN 25 édition 2024 (Boulogne-sur-mer)

Lors de la session 2025, le jury a évalué les copies de 1 182 candidates et candidats présents. La moyenne générale est de 10,17/20, pour un écart-type de 3,63. Treize copies de grande qualité ont été valorisées par la note de 19/20 et plus. Dans le détail, les copies se répartissent comme suit : 22% des copies n'ont pas dépassé la note de 7/20 ; 38% ont obtenu entre 7,5/20 et 10,5/20 ; 29,6% entre 11/20 et 14,5/20 ; et 10% ont obtenu au moins 15/20.

Un rapide constat fait état de la relative rareté d'excellentes copies (seulement 10% avec une note supérieure à 15) alors que l'extrait de Boulogne-sur-Mer paraissait suffisamment « classique » et varié pour permettre au plus grand nombre des candidates et candidats de valoriser leurs connaissances. Cela est contrebalancé par une part importante de copies correctes, traduisant une bonne maîtrise de l'exercice. Comme pour le sujet 2024 (Montbéliard), on peut donc avancer qu'il n'est pas forcément plus évident pour les candidats et candidates d'organiser un commentaire de carte à la fois suffisamment complet et pertinent sur un espace très urbanisé et contrasté.

Cette année encore, le présent rapport développe les dimensions principales du sujet, en insistant sur les lacunes et les erreurs les plus couramment rencontrées. A nouveau, nous nous devons de rappeler que certains des détails fournis ici (dates et références historiques, noms d'entreprises, etc.) visent essentiellement à rétablir certaines vérités, et ne correspondent donc pas toujours à des connaissances qu'il aurait été impératif d'exposer.

Le sujet proposait un extrait de carte au 1 : 25000 centré sur la ville de Boulogne-sur-Mer, accompagné de deux documents annexes, l'un relatif à une typologie des territoires et l'armature urbaine à l'échelle de la région Hauts-de-France (source : région Hauts-de-France, 2024), l'autre consistant en un extrait de carte topographique ancienne au 1 : 50000 (édition de 1954), permettant ainsi de mesurer et de localiser certaines évolutions depuis le milieu du 20^{ème} siècle.

L'extrait à l'étude était donc centré sur la ville de Boulogne-sur-Mer, sous-préfecture du département du Pas-de-Calais, dans la région Hauts-de-France. La commune de Boulogne-sur-Mer compte environ 40 000 habitants, avec une agglomération (communauté d'agglomération du Boulonnais) qui dépasse les 100 000 habitants, ce qui confère une dimension très urbaine à l'extrait. La coupure de carte orientée Nord-Sud permettait d'observer un espace très fragmenté, tant au niveau du littoral que des espaces rétro-littoraux. Ainsi la topographie très spécifique et accidentée du Boulonnais (quasiment aucune partie plane sur tout l'extrait) amène à des contrastes rapides entre zones densément bâties et zones dévolues à l'agriculture.

Concernant les documents d'accompagnement, le document n° 1 n'a pas toujours été bien compris. Représentant « l'espace littoral élargi de la région Hauts-de-France » (comme indiqué en titre), il n'avait pas vocation à montrer toute la région (il y avait un petit encadré pour cela) mais seulement sa composante littorale et rétro-littorale entre Dunkerque au nord et la baie de Somme au sud, et sur une cinquantaine de kilomètres vers l'intérieur. La légende de cette carte indiquait que Lille était la « capitale régionale », et Amiens le « second pôle régional », de telle sorte que Boulogne-sur-Mer émergeait dans la catégorie « Pôle d'envergure régionale », au même titre que Dunkerque, Calais ou Berck, même si ces villes sont très différentes entre elles. Boulogne apparaît comme relativement excentrée par rapport au système urbain et aux secteurs les plus densément peuplés de la région, et du fait de son éloignement avec Lille et Arras (respectivement capitales régionale et départementale), Boulogne et son arrondissement possèdent des services particuliers (instances judiciaires, direction des affaires maritimes, douanes, etc.) n'existant pas dans les autres villes de même taille de la région.

Ce premier document d'accompagnement permettait d'évaluer correctement les distances entre Boulogne-sur-Mer et les principales villes régionales (Calais, Dunkerque, Lille, Amiens), et ce fut correctement fait dans la plupart des copies. Les correcteurs s'étonnent pourtant de lire des localisations sur l'Arc atlantique, l'Atlantique, la mer du Nord, et non la Manche. Le contexte européen pouvait bien sûr être invoqué : le Brexit crée notamment des tensions sur la ressource halieutique autour des quotas de pêches avec les Britanniques. Si elles ne sont pas exigées, les connaissances régionales aident évidemment à mieux cerner les caractéristiques propres à l'espace de l'extrait, à hiérarchiser les localités (les villes, ports, stations littorales). S'il n'est pas approprié d'employer le terme de « région » pour désigner l'espace de la carte, il est en revanche utile de localiser la carte dans l'arrière-pays de l'Artois, ou dans le Boulonnais, une dénomination de l'Ancien régime qui montre l'importance de la ville à cette époque.

La carte au 1:50000 de 1954 proposait un long intervalle de temps pour des comparaisons avec le document principal. Sans être exhaustif, cela permettait de décrire les importantes transformations du port, ou la déprise agricole dans l'arrière-pays (par exemple au-dessus d'Echinghen). Dans le détail, il était aussi possible d'observer le déplacement de la gare principale de Boulogne, intégrée aux logiques portuaires sur la rive gauche de la Liane en 1954, vers la rive droite sur la carte de 2024 selon une logique beaucoup plus urbaine (nouvelle gare inaugurée en 1962). Autre exemple, on pouvait s'étonner de la reconfiguration complète du centre d'Outreau sur le plateau, et interroger les formes urbaines très spécifiques et régulières visibles sur la carte de 1954, remplacées depuis par des cités de plateau faisant une large part aux habitats collectifs (barres et tours). Il s'agissait en fait sur la carte de 1954 de baraquements en longueur, correspondant à des habitats temporaires consécutifs aux destructions de 1944. Enfin, pour tous les candidats et toutes les candidates qui ont souhaité disserter sur le recul des falaises sous le coup de l'érosion marine, il faut bien reconnaître que cette évolution n'est guère visible sur un pas de temps de 70 ans.

Il fallait savoir relativiser la croissance de la ville et des communes avoisinantes sur 70 ans, en particulier par comparaison à la croissance de la population française sur la même période (+65%). Trop de candidats et candidates ont interprété les évolutions démographiques depuis 1946 comme le signe d'un développement remarquable et d'un dynamisme continu depuis

l'après-guerre (malgré les variations positives, l'hypothèse inverse a été rencontrée aussi...). La prudence doit être de mise sur une aussi longue période, et si certains ont à juste titre noté un accroissement démographique majeur par endroits, celui-ci est malgré tout en trompe-l'œil : en effet, pour les communes de l'agglomération, la population avait été précédemment plus importante dans les années 1960-70 (Boulogne et Le Portel), 1980 (Outreau) ou 2000 (Wimereux), et plutôt en régression depuis.

A l'examen de l'extrait cartographié et des documents d'appui (voir ultérieurement), il était attendu que les candidats et candidates développent plusieurs points, qui pouvaient bien sûr être déroulés selon différents types de plans. Les thématiques phares de la carte sont à hiérarchiser, à la fois en fonction de la place et/ou de l'importance manifeste qu'elles prennent sur la carte (l'observation peut alors suffire), mais aussi en fonction des réalités qu'elles recouvrent (ou peuvent recouvrir) sur le terrain et pour les populations qui y vivent (ce qui demande bien sûr davantage de bon sens et de culture géographique). Il revient donc aux candidats et candidates de faire le tri entre les éléments forts et significatifs présents sur la carte, et des éléments plus périphériques sur lesquels il n'est pas aussi nécessaire de s'étendre. Sur l'extrait de Boulogne-sur-Mer, la ville, le port et le littoral (sans ordre préconçu) devaient retenir l'attention ; à l'opposé, les forêts présentes dans la partie sud de la carte étaient plus anecdotiques, de même que les différentes activités liées au tourisme vert, et il n'était pas nécessaire de leur consacrer de trop longs développements ; les forêts sont d'ailleurs à la source d'erreurs dans de nombreuses copies, les forêts domaniales étant par exemple trop souvent considérées comme des forêts protégées, alors qu'elles sont au contraire gérées et exploitées, souvent plus que les forêts privées.

Parmi les aspects et thèmes majeurs de la carte qui se devaient d'être décrits et développés, on peut relever ici, sans ordre particulier :

- un espace fragmenté par les axes de communication, les forêts et la topographie, à bien résituer à plus petite échelle (en s'aidant du document d'appui), en prenant soin notamment de réfléchir aux connexions assurées par les voies de communication visibles (autoroutes, nationales, lignes ferroviaires), d'importances variables.
- les formes littorales de la côte d'Opale du point de vue physique (estran, côte à falaises, milieux dunaires, ...), qui pouvaient bien sûr être reliées aux différentes formes de mises en valeur, militaires comme touristiques
- un littoral marqué par ses fonctions défensives historiques (et plus largement la dimension militaire de cet espace au cours du temps) et par les séquelles de la seconde guerre mondiale (cf. la reconstruction de Boulogne, méconnue des candidats, et même rarement évoquée comme hypothèse)
- un tourisme littoral renouvelé, avec des stations balnéaires anciennes (dès le 19^{ème} siècle pour Boulogne et Wimereux par exemple, suite à l'arrivée du chemin de fer et la mode des bains de mer), et qui prend aujourd'hui de nouvelles formes (résidences secondaires, campings et nouvelles activités plus « populaires »)
- le pôle urbain de Boulogne qui doit être décrit au regard des contraintes du site (collines, falaises, marées), en détaillant les phases d'urbanisation depuis la ville haute jusqu'à la ville basse, autour du port, et aussi jusqu'aux grands ensembles de plateaux. Les formes urbaines variées qui s'observent dans les espaces résidentiels concernent

aussi bien sûr les communes de banlieue (Outreau, Le Portel, Saint-Martin-Boulogne), avec différentes phases qui pouvaient être datées (en s'aidant de la carte ancienne, et aussi sur la base d'hypothèses réalistes).

- le port, centre majeur du développement urbain. Ce port spécialisé dans les activités halieutiques (1^{er} port de pêche en France) est aussi un port de commerce et un port de plaisance important. La modernisation et l'extension de la zone portuaire pouvaient être commentées en s'appuyant notamment sur la carte ancienne.
- les fonctions urbaines (industrielles, administratives, éducatives ou commerciales) de cette ville moyenne, en distinguant les plus banales de celles qui illustrent en quoi Boulogne-sur-Mer représente un pôle régional attractif
- un desserrement urbain, qui montre notamment une certaine recomposition des activités industrielles de Boulogne et de la vallée de la Liane (axe ferroviaire), au bénéfice des espaces périurbains avec de nouvelles zones industrielles et commerciales
- un arrière-pays de faible densité, organisé selon un habitat dispersé et au bocage relictuel, à dominante agricole (élevage bovin) et forestière (au sud), désormais intégré à des dispositifs de développement et de mise en valeur comme le Parc naturel régional des caps et marais d'Opale qui détourrait toute la partie non-urbaine de la carte

Ce déroulé ne constitue pas une somme qu'il était nécessaire d'atteindre, mais il est révélateur de ce qui a pu figurer dans les excellentes copies. S'il est illusoire de pouvoir développer chaque point dans le temps imparti, il était évidemment très pénalisant de ne pas décrire et commenter le port (surtout s'il avait été énoncé en introduction que Boulogne est le premier port de pêche français !), ou alors de développer la partie consacrée à Boulogne de façon très générale sans jamais fournir d'indications de morphologie urbaine.

Un grand nombre de copies n'étaient pas assez précises sur les formes littorales, trop rapidement décrites. En recourant aux termes de la géomorphologie littorale, il fallait distinguer des côtes rocheuses au nord et des côtes d'accumulation au sud : falaises vives, mortes, consolidées ; côtes d'ablation, estran, éboulis entre deux laisses de mer, platier ; au sud des dunes vives qui sont fixées par de la végétation.

L'attention des candidats s'est très unanimement portée sur l'estran qui est en effet bien visible (et que l'on pouvait mesurer), mais que l'on retrouverait plus ou moins à l'identique sur toutes les cartes de la façade Atlantique-Manche-Mer du Nord. Le littoral du Boulonnais est surtout remarquable par l'alternance de secteurs à falaises vives hautes d'une cinquantaine de mètres (par exemple à la pointe de la Crèche ou au cap d'Alprech) ; à marée haute, la mer vient donc jusqu'aux pieds de ces falaises. Ce relief de falaises et de talus abrupts se poursuit autour de l'estuaire de la Liane, en particulier au-dessus de la rive gauche (67 mètres à la cité de Cheminots). Ainsi Outreau et Le Portel occupent un plateau assez escarpé. Les massifs dunaires au sud d'Equihen sont d'une hauteur comparable (points cotés 47 ou 62) et d'une profondeur de 1 à 2 km. Le petit ruisseau de la Warenne marque bien la limite entre la falaise au nord et les dunes au sud.

Quelques observations sur l'emploi du vocabulaire de géographie physique peuvent être faites. L'existence de la boutonnière du Boulonnais est plus ou moins connue des candidats, qui la comparent parfois avec celles de Moselle ou du Pays de Bray. Si on mentionne le terme,

il faut en connaître la définition, et repérer des éléments qui la composent, comme par exemple une cuesta. Il convient en tout cas de proscrire les définitions fantaisistes.

Par ailleurs, on peut faire pour le site de la Crevasse l'hypothèse d'une valleuse (ou cran), c'est-à-dire d'un ruisseau dans une petite vallée perchée qui peine à gagner le littoral. On conseille toutefois aux candidats et candidates d'éviter de formuler des hypothèses géologiques hasardeuses, en l'absence de documents les étayant et d'une maîtrise des notions simples de géologie.

Pareillement, il faut éviter les affirmations déterministes, ou bien la description en lui-même du réseau hydrographique sans le rattacher au reste du commentaire, et plus largement ne pas procéder à une physio-géographie sans perspective.

De façon générale, les candidats et candidates ne prêtent pas assez attention aux points cotés qui donnaient beaucoup d'informations : par exemple, le noyau ancien de Boulogne-sur-Mer est perché sur une éminence dominant la rive droite de la Liane. Or dans l'angle nord de la route qui suit les remparts, l'altitude de 45 mètres est bien indiquée, ce qui interdisait de décrire la vieille ville de Boulogne comme située au bord de la Liane. Depuis la porte des Degrés, un talus assez raide puis une pente plus douce rejoignent les quais de la Liane. La ville a ainsi glissé depuis la butte initiale, et la sous-préfecture se situe justement à l'articulation entre la vieille ville et le centre-ville.

Par ailleurs, de nombreux candidats et candidates ont remarqué qu'entre les deux cartes, la Liane a été endiguée sur les trois derniers kilomètres, ce qui a permis d'urbaniser largement le lit majeur (industries et logements). En revanche, cela ne suffit pas à faire de la Liane un axe navigable car les ponts routiers et ferroviaires qui la traversent n'ont pas un tirant d'air suffisant (pont en aval du casino : tablier à 7 mètres d'altitude seulement) pour permettre le passage des bateaux. Seul le bassin de plaisance à hauteur du casino est accessible à marée haute (barrage-écluse, non visible sur la carte).

On observe sur la carte le développement radioconcentrique de la ville, à partir de sa structure initiale en ville haute et basse. Les contraintes de pentes du Boulonnais ont conditionné l'extension du bâti et la croissance urbaine, comme l'illustre le contournement assez large de l'agglomération par l'A16, avec des ouvrages d'art comme le viaduc d'Echinghen haut de 80 mètres. Boulogne-sur-Mer et ses environs se distinguent donc par des paysages assez vallonnés, avec de nombreuses pentes y compris dans la ville, dont certaines atteignent ou dépassent les 10 %. Depuis le front de mer et la plage, l'altitude varie jusque 110 m au niveau de la pointe est de la ville (centre hospitalier) et même 189 m vers le mont Lambert sur la commune voisine. Ainsi, l'emblématique quartier de grand ensemble du Chemin Vert se situe sur une colline à 70-80 mètres d'altitude, avec des immeubles en base sur des dalles, sans axe routier les traversant. Comme pour la zone de Capécure, il s'agit là de terrains qui ont été dégagés par les destructions de la Seconde Guerre mondiale (voir ci-après). Le relief compliqué a entraîné le percement de plusieurs tunnels ferroviaires, notamment sous le plateau d'Outreau, pour desservir la gare maritime (ces deux infrastructures sont aujourd'hui fermées).

Si la ville haute, ne serait-ce que par son étendue, témoigne de son importance au Moyen Âge, il ne s'agit pas de dresser l'inventaire en soi de son patrimoine. On doit évaluer la

centralité de Boulogne dans le Pas-de-Calais, avec des fonctions de services spécifique, ou bien une université. On observe aussi que de nouvelles zones industrielles (ZI) sont apparues en sorties de l'autoroute, signe d'une industrialisation récente. Il est utile de situer dans le temps les grands chantiers autoroutiers : l'A16 n'a pas été ouverte dans les années 1970, mais plus tardivement.

Les héritages des différents conflits militaires qui ont traversé la carte sont évidents, et pourtant des contresens historiques ont souvent été observés dans leur évocation. Peu nombreuses sont les copies qui observent que l'intérêt stratégique du port de Boulogne est aujourd'hui désuet. Une connaissance historique relevant de la culture générale et différents indices autorisent à faire l'hypothèse de bombardements sur la ville durant la Seconde Guerre mondiale, et supposer sa reconstruction. De rares candidats et candidates ont ainsi remarqué le déplacement de la gare, phénomène assez exceptionnel, qui témoigne de l'importance des destructions et du projet de reconstruction. Celle-ci a modifié l'ordre originel du bâti en établissant des axes perpendiculaires dans la ville basse de Boulogne.

Le site de Boulogne correspond à un littoral urbanisé en situation d'estuaire. Le port est au centre de l'activité productive de l'agglomération, et l'analyse de sa composition en nombre de bâtiments et de son fonctionnement était attendue. On peut estimer qu'il occupe environ 1/5ème de la commune. Il fallait décrire un minimum les activités portuaires, potentiellement en lien avec la concurrence des autres ports de la Northern Range. Certaines copies rappellent les concepts de foreland et d'hinterland, mais parfois les confondent.

Le port actuel additionne différents bassins pour s'adapter au gabarit des navires et à la croissance de l'activité. Les chalutiers à tirants d'eau modestes expliquent la structure du port et les différents quais de déchargement. On doit distinguer les bassins à marée et les bassins à flot, Loubet et Napoléon, remarquer que l'écluse du bassin Loubet n'existe pas sur la carte de 1954. La darse Sarraz-Bournet a été ouverte par la destruction de l'estran qui était présent à l'intérieur de la digue en 1954.

La criée est emblématique des dizaines de bâtiments et de hangars où la pêche est commercialisée (marché au cadran), le matériel de pêche stocké et le poisson préparé. Mesurer la dimension des bâtiments en signale l'importance. Le développement de la zone industrielle et de la logistique de la chaîne du froid de Capécure indique l'importance de ce système productif, qui était connu de certains et certaines (mention des entreprises de transformation et de conservation de poissons, comme Findus et Capitaine Houat). Il est important de correctement situer dans le temps les zones d'aménagement : l'ensemble du site de Capécure peut être daté de l'expansion économique, industrielle et commerciale des années 1960-1970. Il en va de même de l'artificialisation des berges de la Liane.

Boulogne n'est toutefois pas qu'un port de pêche. On peut évaluer les flux ferroviaires par rapport à l'extension de la gare de triage. Il est judicieux d'observer l'absence de dépôt d'hydrocarbures, montrant la spécialisation de Boulogne-sur-Mer parmi les ports de la Manche, et la concurrence avec Dunkerque pour les activités industrielles et pétrochimiques, ou de Calais pour le trafic transmanche. Peu de candidats et candidates ont mis en doute l'existence d'une ligne de ferries entre Boulogne et Douvres, mentionnée par erreur sur la carte par l'IGN (cela arrive !) alors qu'elle a été fermée après l'ouverture du tunnel sous la Manche. Certains et certaines ont remarqué la faiblesse de la zone multimodale du port de Boulogne par rapport à celle de Calais. L'ensemble forme toutefois une zone industrialo-

portuaire que le Parc naturel régional contourne. Comme le bassin Napoléon est aujourd’hui d’un gabarit trop restreint pour accueillir les navires modernes, il est réhabilité en port de plaisance avec une mise en valeur esthétique des quais et du cours d’eau notamment par l’installation d’une piste cyclable au bord de la Liane. Il s’agit ici d’une opération d’aménagement d’un front d’eau (water front) à la dimension de Boulogne.

Comme les années précédentes, nombre de candidats et candidates ont été mis en difficulté par les mentions « loisirs, tourisme et sports » qui abondent sur les cartes IGN au 1:25000. L’exercice du commentaire de carte suppose que l’on puisse hiérarchiser et prioriser l’information présentée, et que l’on ne perde pas de temps avec des mentions dénuées d’intérêt. Autrement dit, si on le souhaite, on peut parler de l’activité de parapente au cap d’Alprech, mais seulement pour étayer une description des falaises ; de même, on peut évoquer la piste cyclable au sein du port mais pour observer qu’elle longe le faisceau ferroviaire et témoigne donc d’une évolution des modes de mobilité. Une piste cyclable ou un site de parapente en soi n’appellent pas de commentaire, et détournent l’attention de faits dont la portée géographique est plus significative. Quant à citer les campings, cela pouvait être tout à fait pertinent, il convenait alors de les dénombrer : sept campings entre le littoral et la vallée de la Liane (sachant que la carte n’est pas forcément exhaustive sur ce point), ce qui est révélateur d’une réelle orientation vers un tourisme populaire qui marque une nette évolution par rapport au tourisme plus élitaire qui avait prévalu à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècles.

Invoquer Alain Corbin et ses « désirs de rivage » ne suffit pas pour commenter les formes de mise en tourisme du littoral, et il n’est pas nécessaire de relever toutes les activités touristiques de plein air possibles dans les stations balnéaires. Il est plus utile de distinguer différentes générations de stations ; ainsi Wimereux présente un plan caractéristique, avec sa trame viaire linéaire longeant le littoral avec une promenade. On retrouve cet habitat individuel avec vue sur la mer dans les autres stations présentes sur la carte. Boulogne est également une station touristique littorale, et ce depuis longtemps comme en atteste son casino. Aujourd’hui le centre Nausicaa participe de l’animation balnéaire sur la Côte d’Opale. Il s’agit ici d’un tourisme national des quatre saisons. Peu de copies ont pensé à la bourgeoisie lilloise comme clientèle pour les stations littorales, car le tourisme s’adresse avant tout aux Nordistes et aux vacanciers venant du Benelux ou du Royaume-Uni. Il ne faut pas oublier les bords de la carte : au sud la commune de Condette rassemble des maisons secondaires relativement espacées (vastes propriétés) en bordure de la forêt domaniale d’Ecault, avec des sentiers qui les relient à la Côte d’Opale. S’il est exagéré de considérer les maisons qui parsèment la forêt d’Ecault comme des « gated communities », on peut remarquer la proximité de cette zone avec les plages du Touquet, formant une barrière socio-spatiale entre Le Touquet et Boulogne. Les candidates et candidats sont nombreux à parler du tourisme de mémoire à propos des blockhaus qui parsèment la bande rétrolittorale, mais il faut bien remarquer que pas un d’entre eux n’est signalé comme une curiosité touristique et que la plupart ne sont pas desservis par une route d’accès. On n’a donc aucune indication que ces blockhaus (pas toujours mentionnés sur la carte de 1954 d’ailleurs) participent de la ressource touristique (contrairement à ce qui se passe sur les plages du débarquement en Normandie).

Les dimensions de l’extrait ne permettent pas de distinguer dans l’immédiate proximité de Boulogne un espace rural qui serait mal desservi. L’expression de « territoires ruraux en

développement », présente dans le document d'accompagnement, devait être interprétée avec le recul nécessaire. Une mauvaise comparaison entre la carte ancienne et l'actuelle peut laisser croire à une expansion de la forêt dans la zone, alors que les deux extraits ne sont pas à la même échelle. Il ne s'agit pas d'une « campagne agricole », ni isolée, encore moins enclavée, car la bonne connectivité autour de Boulogne profite évidemment aux espaces ruraux attenants. L'influence de Boulogne sur sa proximité rurale prend des formes variées d'extension de l'habitat. A Mont Lambert, le mitage domine. La commune de Saint-Léonard peut servir d'exemple, en raison de l'étalement urbain avec de nombreuses maisons individuelles au centre de parcelles, des pavillons, autour d'un petit village originel ; cette continuité du bâti la place aujourd'hui dans l'agglomération boulonnaise. On pouvait également opposer, sous la forme d'un croquis par exemple, les communes de Pittefaux, qui reste rurale avec un petit lotissement, et celle d'Hesdin l'Abbé, qui est davantage périurbaine malgré un éloignement plus marqué que Saint-Léonard.

Le paysage rural du Boulonnais peut étonner dans le Nord de la France par son bocage traditionnel. Rappelons que le parcellaire agricole ne se voit pas directement sur la carte topographique, même dans un bocage, et qu'il est risqué d'assimiler la taille des supposées parcelles aux modes de propriété (grands et petits propriétaires). La lecture des haies a pu créer des difficultés, car ce n'est pas le même figuré qui est utilisé entre la carte de 1954 et celle de 2024 (le figuré antérieur était meilleur). Des candidats et candidates ont conclu à un phénomène de rebocagisation du secteur, ce qui n'est guère crédible. En revanche la présence d'un réseau très lâche de chemins vicinaux suggère que les parcelles auxquelles ils donnent accès ont été remembrées. Les expressions de « maille bocagère lâche », « bocage débocagisé », « semi-bocage » ou de « bocage détérioré » décrivent assez bien ce type de paysage agraire. Il est évidemment très probable que le Parc Naturel Régional du Boulonnais encourage le maintien de ce réseau de haies par de nouvelles plantations.

L'élevage est régulièrement dominant dans les régions de bocage, sans qu'il soit nécessaire de surinterpréter les toponymes hérités du passé (« mouton blanc »). Le Pas-de-Calais est un important département de production laitière, au centre du « fer à cheval laitier » français. Certains candidats et candidates mentionnent des traditions fromagères, comme le « Vieux Lille », une variété de maroilles, qui ne doit cependant pas absorber tout le lait de la région. D'autres citent l'élevage traditionnel des « Boulonnais », ces chevaux de trait blancs typique de la région. Rappelons enfin que les stations de pompage et d'épuration ne sont pas à vocation agricole mais desservent les réseaux urbains.

Les candidats et candidates ne savent pas toujours quel traitement réserver aux toponymes qui sont, rappelons-le, des noms propres qui s'appliquent de façon spécifique à un lieu en particulier. Des mentions descriptives comme « aciéries » ou « palais de justice » ne sont donc pas des toponymes. À cet égard, la liste des services présents dans l'agglomération boulonnaise n'est intéressante que mise au service d'une réflexion sur leur localisation dans l'espace urbain. Dans ce genre d'approche énumérative, il faut aussi être attentif à la façon dont les listes sont présentées : par exemple, il est maladroit d'écrire que Boulogne-sur-Mer, en tant que sous-préfecture, propose à la population des services tels que le palais de justice, des cimetières et une université, ce qui prête à sourire mais dénote un problème de compréhension. En effet, toute ville de 40.000 habitants comporte un ou plusieurs cimetières, alors que la présence d'une université dans une ville moyenne est plus inhabituelle. De façon générale, et quelle que soit la carte étudiée, il n'est pas utile de faire la liste des services de

base à la population, même s'ils sont indiqués sur la carte (écoles, collèges, terrains de football...) car ils n'informent pas sur les spécificités du territoire.

Quant aux toponymes à proprement parler, il faut se garder de leur prêter des vertus explicatives abusives. Ainsi, si certaines connaissances historiques sont sans rapport avec le commentaire des formes observées, d'autres sont utilisées à bon escient pour tenter de mieux dater l'ouverture des bassins du port : Napoléon sous le Second Empire, Loubet sous la IIIe République. Attention toutefois, le quai de l'Europe ne se limite pas aux échanges maritimes avec les seuls pays européens. De façon générale, il faut donc se garder de cet usage « explicatif » systématique des toponymes qui peut vite déboucher sur des interprétations très fantaisistes, voire sur des contresens.

Pour finir, précisons que nous ne revenons pas cette année sur les soucis génériques rencontrés chaque année dans cet exercice du commentaire de carte, tant d'un point de vue purement formel (problèmes d'expression, absences ou erreurs de mesures, illustrations peu pertinentes, déséquilibres entre parties ainsi qu'entre introduction et conclusion, etc.) qu'au niveau de l'argumentaire (mauvaise hiérarchisation des enjeux de la carte, connaissances plaquées, longs développements sur des phénomènes non visibles sur la carte). Ceux-ci sont récurrents et ont été développés dans les rapports des années précédentes.

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

Interrogation de géographie

- **SÉRIE : Sciences Humaines**
- **Épreuve orale**

Nombre de candidats interrogés (ép. Orale) : 46

Membres du jury : Christophe GAUCHON, Luc MERCHEZ

Lors de la session 2025, le jury a écouté 46 candidates et candidats. Les notes s'étendent de 7/20 à 20/20. La moyenne s'établit à 13,25 et l'écart-type à 3,4. En haut de l'échelle de notation, treize candidates et candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20.

Ces statistiques illustrent la satisfaction du jury à écouter des candidates et candidats bien préparés à l'épreuve orale, capables de structurer des exposés clairs, avec le vocabulaire de base du commentaire de carte ; même s'ils existent, plus rares sont les candidates et candidats qui se montrent hésitants, avec une moins bonne gestion du temps (déséquilibres entre parties, et quelques commentaires qui se sont avérés trop courts cette année) ou alors manquant de rigueur dans leurs démonstrations.

Comme les années précédentes, le jury s'est efforcé de proposer des cartes topographiques variées, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ces cartes ont pu concerner de grandes voire très grandes villes (Nantes, Strasbourg, Metz, Perpignan), des villes moyennes (Abbeville, Agen, Brive-La-Gaillarde, Libourne, Nevers, Orange), des espaces très urbanisés dans leur globalité (Aubagne - La Ciotat, Bruz – Janzé, Marne-La-Vallée, Forêt De Rambouillet), des espaces industriels de longue date (Saint-Amand-Les-Eaux, Thionville), mais aussi des espaces ruraux (Argentan, Beaugency , Carignan – Mouzon, Huelgoat, Laguiole, Langres, Voves – Sours). Comme toujours, des milieux spécifiques ont été présentés, comme les littoraux (Banyuls-Sur-Mer, Bayeux, Calvi, Dieppe, Lannion, Porto-Vecchio, Rochefort, Le Touquet - Berck) ou les espaces de montagne (Aspet, Aiguille De Chambeyron, La Mure – Valbonnais, Ossau, Val Cenis, Mont Ventoux). Chaque carte ne se réduit évidemment pas à un type de milieu unique, de même pour le type d'activités présentes. Les contrastes sont souvent importants d'une zone à l'autre de la carte, et certaines d'entre elles rendaient bien compte de ces espaces pluriels (Aubagne - La Ciotat, Gien – Briare, Libourne - Saint-Émilion, Oyonnax, Mont Ventoux). Le jury rappelle qu'il sélectionne également des cartes des territoires ultramarins, même si cette année seule la carte de Fort-de-France (Martinique) a été tirée parmi les cartes proposées.

La carte topographique est systématiquement accompagnée par une planche documentaire au format A3 (cf. rapports des années précédentes). Ces documents annexes n'ont jamais été oubliés et sont plutôt bien valorisés dans le commentaire, même si certains exposés leur font trop de place, ou à l'inverse pas assez (voir ci-après).

On fournit ci-après des éclairages sur certains défauts qui nous sont apparus comme suffisamment récurrents pour être mentionnés. Ces exemples se rapportent à des cartes bien précises qui sont généralement citées dans le présent rapport. Il ne s'agit bien entendu en

aucun cas de stigmatiser les commentaires correspondants, mais avant tout d'illustrer le propos, d'autant que même de très bonnes présentations ont pu s'accompagner de méprises ou maladresses.

Les plans des commentaires sont parfois mal organisés, laissant trop peu de place à des éléments centraux de la carte : par exemple la ville de Fort-de-France reléguée en troisième partie, obligeant le candidat à consacrer trois minutes à peine à la description et au commentaire du cœur urbain de la carte. Cette mauvaise organisation est parfois liée à la difficulté d'identifier les éléments les plus significatifs de la carte : l'opposition Beauce/Sologne sur la carte de Beaugency, la présence des plages du débarquement sur la carte de Bayeux, l'aménagement touristique du littoral sur la carte de Porto-Vecchio, l'opposition franche entre la côte basse de la plaine du Roussillon et la côte Vermeille rocheuse sur la carte de Banyuls, etc.

Alors que les bonnes copies à l'écrit témoignent presque toujours de bons réflexes quant à la description des formes urbaines à grande échelle (dans leur variété et leurs évolutions), et ce à l'appui d'exemples précis, il arrive encore trop souvent à l'oral que les faits de géographie urbaine soient trop peu ou trop vaguement commentés (Strasbourg, Libourne, Nantes, Pau, Agen), y compris pour de petits pôles urbains (Porto-Vecchio, Langres, Oyonnax). A l'inverse, une compréhension fine de l'organisation des espaces urbains contribue à impressionner très favorablement le jury (Metz, Perpignan, Forêt De Rambouillet).

Les troisièmes parties sur le thème : « Ce territoire en crise saura-t-il faire preuve de résilience face aux risques liés aux changements globaux ? » (on pourrait fournir d'autres exemples comparables) n'ont souvent pas grand sens, car les cartes au 1/25000 permettent difficilement de poser ce genre de questions et encore moins d'y répondre. De tels éléments de questionnements préfabriqués empêchent le plus souvent les candidats et candidates de s'attacher aux caractéristiques propres de la carte, et donnent l'impression de commentaires « plaqués ». Pour éviter cet écueil, le jury attend que les candidats et candidates se penchent de près sur la carte : lorsque le candidat ou la candidate note la présence « d'une centrale hydro-électrique » alors que cinq ou six centrales sont visibles sur la carte, cela signifie sans doute qu'il a manqué quelque chose d'important. En particulier pour les cartes un peu plus « pauvres » en éléments saillants, il est nécessaire de rentrer dans les détails de ce qui est visible (caractéristiques du relief ou du réseau hydrographique, voies de communication, formes de peuplement, types d'activités présentes ou non, ...) plutôt que de tenir des propos très généraux sur les espaces de faible densité. Pour ce type de carte (comme celles de Laguiole, Carignan - Mouzon, Langres, Voves), les documents d'accompagnement revêtent aussi plus de poids, et pouvaient généralement être davantage mobilisés. Pour compléter, et quel que soit le type de carte, la présence de grands équipements ou aménagements structurants est parfois complètement manquée, ou du moins sous-évaluée. Il a pu s'agir par exemple de certaines centrales nucléaires, d'un aéroport surdimensionné par rapport à la taille d'une ville moyenne, du complexe touristique de Disneyland Paris, ou enfin des chantiers navals de La Ciotat.

Comme les années précédentes, le jury rappelle qu'une carte de France au 1.000.000ème est à la disposition des candidats et candidates en salle de préparation et en salle de passage, et qu'ils et elles gagnent à y consacrer quelques instants pour situer précisément les espaces qu'ils doivent étudier, en les replaçant dans leur contexte régional, ce qui évitera par

exemple d'avancer que « La Ciotat est proche de Nice », ou qu' « Oyonnax est proche de Grenoble ». Cela éviterait aussi de manquer la présence de grandes métropoles à proximité immédiate, que celles-ci soient non vues (Caen pour la carte de Bayeux, Marseille pour la carte d'Aubagne-la Ciotat) ou que leur importance soit minimisée (Rennes pour la carte de Bruz-Janzé, et même Paris pour les cartes de Meaux et Marne-la-vallée). Cela vaut aussi pour des infrastructures majeures de transport qui peuvent connecter certains territoires bien plus que certains candidats ou certaines candidates ne se l'imaginent (comme l'autoroute à proximité de Rumilly, ou l'aéroport de Figari à proximité de Porto-Vecchio)

L'exercice de commentaire de carte suppose une bonne maîtrise du vocabulaire. Or les candidats et candidates ont souvent du mal à maîtriser des éléments du vocabulaire géographique de base, y compris dans un champ purement descriptif. Des termes comme « col », « clairière », « marina », « déchetterie », « sidérurgie » peuvent apparaître méconnus au niveau de leur sens (d'où certains usages à mauvais escient) et ne semblent pas toujours correspondre à des réalités concrètes. Ainsi pour les espaces montagneux (voir les cartes de Val Cenis, Ossau, Aspet, La Mure), les logiques de vallées, les notions de ligne de crête ou de plateau, ou même tout simplement le concept de col (l'intersection d'une ligne de crête et de deux talwegs face à face) échappent parfois clairement aux candidats et candidates. De même, « maraîchage » et « vergers » sont trop souvent confondus (a priori, les vergers ne sont pas sous serre).

Sur certaines cartes marquées par la ruralité (mais pas seulement), il reste utile de s'attacher au finage des communes pour comprendre les grands traits de l'organisation de l'espace. Aucun candidat ni aucune candidate n'y a eu recours cette année. Cet exercice très classique prend cependant un intérêt nouveau lorsqu'il y a une ou deux communes nouvelles sur la carte (par exemple les cartes d'Argentan, Rumilly, Laguiole) et que deux mailles communales (anciennes communes vs. communes nouvelles) coexistent sur la carte, avec des logiques différentes. Il ne s'agit pas, de la part du jury, d'une attente systématique, mais cette approche s'avère bien utile dans certains cas (voir par exemple les limites de la commune de Porto-Vecchio rapportées à l'espace couvert par la coupure du même nom). Au-delà des questions de découpages administratifs (et de leurs impacts sur les effectifs démographiques, ou bien sur les fonctions de commandement et de services), on observe souvent une difficulté à savoir bien rendre compte des lieux de fixation de la population pour les espaces peu denses notamment, avec une confusion entre les termes de communes, villages, bourgs, habitat isolé, hameaux, lotissements, selon les cas.

L'épreuve d'oral de géographie n'est pas un exercice d'érudition : sur les cartes où apparaissaient Guermantes, Montfermeil ou Montreuil-sur-Mer, le jury n'a pas posé de question relevant de l'érudition littéraire, ni de question historique sur Arques-la-Bataille. Toutefois, le jury peut attendre certaines connaissances historiques de base, qui puissent justifier ou expliquer certains des constats posés par le candidat ou la candidate (on pense au rattachement de la Moselle à l'Allemagne entre 1871 et 1918 pour la carte de Thionville, ou à la bataille de la Marne pour la carte de Meaux).

Sans généraliser car ce fut parfois solidement analysé, les éléments topographiques sont encore trop souvent négligés, et cela ne concerne pas que les régions montagneuses ! Y compris pour des cartes de littoral et/ou relativement plates, l'examen des altitudes (ainsi que des pentes, talus, digues, dunes, etc...) doit permettre de mieux saisir les relations (et

enjeux associés) qu'un territoire littoral entretient avec la mer par exemple (cf. cartes de Rochefort, Abbeville, Le Touquet). Cela doit aussi aider à identifier des sites de forteresses notamment (cartes de Langres, Rochefort), ou bien à faire des hypothèses pertinentes sur la localisation des éoliennes positionnées sur des crêtes parfois peu dessinées (cartes d'Abbeville, Voves, Troyes).

Au rang des défauts d'observation, les candidats et les candidates ont aussi beaucoup de difficulté à identifier les enceintes militaires, ce qui les conduit à commettre des contresens lourds de conséquences : le camp Raffalli à Calvi présenté comme un villages de vacances, le Centre d'électronique de l'Armement (CELAR) à Bruz identifié comme un campus universitaire, alors que dans les deux cas, la carte présente bien le figuré caractéristique des limites de terrain militaire.

Enfin certaines approximations ou erreurs s'apparentent aussi bien sûr à des manques de connaissances, ceux-ci ont pu s'observer à maintes reprises en ce qui concerne les canaux (période de construction, usages et fonctions passées et actuelles) – comme sur les cartes de Saint-Amand-les-Eaux, Rochefort, Troyes, Gien – Briare, Langres, Agen – et plus largement les aménagements fluviaux (cartes de Vichy, Nevers, Abbeville, Agen). La dénomination des vents (Mistral, Tramontane) ainsi que leur orientation, a pu aussi poser problème, même si cela est évidemment moins grave qu'une méconnaissance de la politique d'aménagement des villes nouvelles (cf. Marne-la-Vallée).